

Paris, le 15 juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 15 juin 2018, M. Jean-Louis Bianco, président, et M. Nicolas Cadène, rapporteur général, ont remis à M. le Premier ministre, Édouard Philippe, le 5^e rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité (ci-joint, accompagné de sa synthèse) à l'occasion d'un échange constructif et concret sur de nouvelles actions à mettre en œuvre.

Ce document s'inscrit dans le contexte particulier des attentats. Est constaté une sensibilité toujours très forte sur toute situation qui touche à la laïcité et aux faits religieux. Si, de façon globale (cf. études dans chaque secteur p. 123 à 276, et synthèse p. 15 à 20), les atteintes directes à la laïcité (qu'elles émanent d'individus, d'associations, d'administrations ou de collectivités) apparaissent pour la 2^e année consécutive mieux contenues grâce à la multiplication des formations à la laïcité, les tensions et les crispations sur ces sujets restent très significatives.

Par ailleurs, les responsables des principaux cultes en France (p. 353 à 381) ont fait part de leur crainte de voir le « concept de neutralité étendre toujours plus son périmètre ». Les responsables des principales obédiences maçonniques (p. 385 à 394) ont quant à eux souligné l'importance de combattre les adversaires de la laïcité, « consubstantielle à notre République », sans sombrer dans les pièges de l'exclusion. Enfin, les responsables des principaux mouvements d'éducation populaire et des associations promouvant la laïcité (p. 397 à 440) ont rappelé que « la Laïcité ne peut être comprise, acceptée et promue que par l'épreuve du réel », par la lutte contre les discriminations et le refus de toute exclusion ou stigmatisation.

Suite à ce constat général, l'Observatoire de la laïcité appelle les médias, les élus et les intellectuels à prendre le recul nécessaire à l'analyse. L'Observatoire de la laïcité rappelle également la nécessité de ne pas faire porter à la laïcité la responsabilité de répondre à tous les maux de la société mais de sanctionner tout comportement contraire aux exigences minimales de la vie en société (cf. en particulier p. 54) ; de répondre avec fermeté et objectivité à toute atteinte au principe de laïcité ; et d'amplifier les formations à la laïcité et à la gestion des faits religieux.

Si de nombreuses propositions concrètes de l'Observatoire de la laïcité ont déjà été mises en œuvre (p. 17 et p. 10 de la synthèse), d'autres importantes sont en cours ou en attente (p. 23 et p. 6 de la synthèse).